
DESTINATAIRES : Personnel infirmier ayant accueilli un stagiaire de l'université de Montréal pour la session en cours (automne 2018)

EXPÉDITEUR : Josée Ferland, Conseillère cadre à l'enseignement universitaire, DSIEU

DATE : 2018-12-14

OBJET : **Heures accréditées de formation continue pour la supervision de stages**

Nous désirons vous informer que la Faculté des sciences infirmières (FSI) de l'Université de Montréal a revu certains éléments de sa contribution dans le placement des stagiaires, notamment la reconnaissance des apprentissages des monitrices et préceptrices pour faire suite à la supervision d'étudiantes **par l'octroi d'heures accréditées de formation continue**.

En effet, les infirmières qui supervisent des stagiaires à titre de préceptrice peuvent désormais recevoir des **heures accréditées de formation continue**, et ce, depuis septembre dernier. Un barème de proportion d'heures accréditées/journées de supervision est indiqué dans le tableau suivants :

Sigle de cours	Niveau	Nombre de jours	Modèle de supervision	Nombre d'UFC
SOI 2713- Santé mentale	B1	14	1 stagiaire /1 Préceptrice	4
SOI 2723- Soins critiques	B2	7	1 stagiaire /1 Préceptrice	2
SOI 2775- 1ere ligne	B2	14	1 stagiaire /1 Préceptrice	4
SOI 3716- Clientèle spécifique	B3 Final	25	1 stagiaire /1 Préceptrice	6

Vous retrouverez la procédure pour l'obtention des unités de formation continue dans le document en annexe.

Noter que vous avez jusqu'à la **3^e semaine de janvier 2019** pour compléter votre dossier sur la plateforme de l'UDM afin de recevoir vos heures accréditées pour la session d'automne 2018 (2 juillet au 31 décembre 2018).

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Mme Isabelle Guay, à la faculté des sciences infirmières de l'UDM, aux coordonnées suivantes :

Tél.: 514 343-6111, p. 84161
isabelle.quay@umontreal.ca